

L'ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de 348 électeurs de la circonscription d'Oxford qui protestent contre l'ouverture de la clinique Morgentaler à Toronto en violation de l'article 251 du Code criminel.

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES NÉCESSAIRES À MILLER BROOK (N.-B.)

M. Roger Clinch (Goucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par 230 Canadiens de la circonscription de Gloucester qui demandent au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son ministère des Pêches et des Océans, de songer à aménager des installations portuaires dans la région de Miller Brook, comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick.

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, il m'incombe de présenter une autre pétition signée par 66 citoyens de Gloucester, Nepean, Kanata, Aylmer et Ottawa dans la région de la capitale nationale qui s'opposent vivement à l'idée de la Commission de la Capitale nationale de construire des ambassades dans le Mile Circle dans ma circonscription.

ON DEMANDE LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par environ 200 citoyens de Toronto, la plupart de la circonscription d'Etobicoke-Centre, qui demandent au Parlement de revenir sur sa décision de désindexer les allocations familiales.

* * *

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 446.

[Texte]

LA SÉCURITÉ DES BICYCLETTES

Question n° 446—**M. Orlikow:**

1. A-t-on informé le ministère de la Consommation et des Corporations que les freins auxiliaires (levier de sécurité) d'un grand nombre de bicyclettes canadiennes n'étaient pas sécuritaires à cause de vis défectueuses qui se desserrent après des freinages répétés et, dans l'affirmative, a) quand, b) qu'a fait le ministère?

2. Le ministère sait-il a) combien de bicyclettes environ on a vendues avec des freins défectueux au Canada, b) ce que l'on fait pour informer le public du danger que représentent ces freins?

3. Le gouvernement envisage-t-il de mettre en oeuvre des normes obligatoires pour les bicyclettes vendues au Canada et, dans l'affirmative, a) quand, b) à quelles pièces de bicyclette s'appliqueront ces normes?

Pouvoir d'emprunt—Loi

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): 1. a) En janvier 1982, le ministère de la Consommation et des Corporations a reçu une plainte selon laquelle certains leviers de freinage à rallonge étaient défectueux.

b) Une enquête menée à ce sujet a permis au ministère de croire que la plupart des fabricants avaient pris les mesures correctives qui s'imposaient dès qu'ils avaient été mis au courant du problème.

2. a) Les renseignements disponibles semblent indiquer que la conception non sécuritaire des leviers de freinage à rallonge n'a été utilisée dans des systèmes de freinage bon marché importés d'Orient que pendant un certain temps au cours des années 70. On ne sait pas combien de bicyclettes munies de ces leviers ont été vendues pendant cette période.

b) Commodité ne remplaçant pas le système de freinage principal, le levier de freinage à rallonge est conçu en vue d'opérer une réduction graduelle de la vitesse de la bicyclette, non un arrêt rapide. Pour ralentir ou arrêter celle-ci lorsque le levier de freinage à rallonge fait défaut, le cycliste peut toujours actionner le levier de frein à main principal. Comme la question soulevée concernait une commodité du système de freinage plutôt que sa sécurité fondamentale, il n'y a pas eu de déclaration publique.

3. Il est exact que l'Association canadienne de normalisation a publié des normes de sécurité et qu'elle applique un programme d'homologation des bicyclettes. Cela paraît rendre inutile, pour le moment, une intervention de l'État sur le marché.

a) Sans objet.

b) Sans objet.

[Traduction]

M. Stewart: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-99, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.